

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 octobre 2014

PLF POUR 2015 - (N° 2234)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° I-72

présenté par

M. Collard et Mme Maréchal-Le Pen

ARTICLE 31

Supprimer les alinéas 3 à 12.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article d'équilibre est totalement inacceptable, et ce pour deux raisons :

- d'une part, il prendrait acte d'un accroissement de la dette publique pour un montant de 61,5 Mds € ; ce qui nous exposerait à un risque systémique croissant ;
- d'autre part, il nous obligerait à équilibrer les besoins de financement par une cession à vil prix d'une partie des actifs de l'État, et ce à concurrence de 4 Mds € .